

Réf de l'action : ECF B210.PR indice 1 du 20/02/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de réaliser des ouvrages dans le cadre de projets de création ou d'un aménagement urbain et rural de type : viabilisation de lotissement, réfection d'infrastructures, embellissement des espaces publics, construction des réseaux de distribution courants forts et des réseaux de distribution des courants faibles et la réalisation des collecteurs et branchements.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- Le métier de Maçon en voirie et réseaux divers a un rôle essentiel dans les chantiers de travaux publics.
- Il assure la mise en place de la signalisation de chantier et de dispositifs de sécurité à partir de plans ou schémas.
- Il guide les engins de terrassement lors de l'ouverture des tranchées et met en place les dispositifs de protection. Il tire les gaines et fourreaux permettant la mise en place des câbles réseaux secs courants forts et courants faibles enterrés. Il assure la pose du collecteur principal d'eaux pluviales, met en place les regards de visite, scelle les fontes de voirie et effectue les branchements.
- Il réalise de petits ouvrages d'embellissement et des ouvrages coulés en place. Il pose les bordures, les caniveaux et les pavés. Il réalise également les dallages de voirie en béton. Il veille constamment à la propreté de son environnement de travail, nettoie et entretient son matériel.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Compagnon voiries et réseaux divers, compagnon routier, maçon voiries et réseaux divers ;
 - Ouvrier en voiries, ouvrier voiries et réseaux divers, ouvrier routier ;
 - Pavéur, pavéur-bordureur, poseur de bordures et caniveaux, poseur de voies ferrées, régaleur sur voiries ;
 - Agent d'exploitation des routes, agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers, agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers, agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers.
- Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences / activités types dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP), intitulés :
 1. Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
 2. Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
 3. Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte
 - Chaque bloc/activité type peut être accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter).
 - Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation.
- Equivalences, passerelles, débouchés :
 - Les titulaires du certificat de compétences professionnelles « Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée » du titre professionnel de canalisateur révisé par l'arrêté du 7 septembre 2023 peuvent présenter une demande au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi afin que le certificat de compétences professionnelles « Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie » leur soit délivré par correspondance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant exercer un métier dans les travaux publics,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Compréhension de la langue française : savoir lire, écrire et compter,
- Accepter de travailler en extérieur.

AVERTISSEMENT

- Pour le bloc de compétences "Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie" : Être détenteur de l'AIPR « opérateur ». (AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) et de l'avis après formation favorable habilitation électrique BF- HF selon la norme NF C 18510 (amendement 1).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Tronc commun :

Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural (Règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail - installation des dispositifs de sécurité - gestion des déchets de chantier -travail à proximité des réseaux)

1. Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
2. Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
3. Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

MOYENS HUMAINS

- Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et positives.
- Infrastructure, plateau technique,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Matériel : outillage individuel et collectif,
- Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, bouchons d'oreilles et lunettes de protection,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques et réglementaires de la formation remis aux stagiaires

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations formatives en cours et/ou en fin de formation, tests théoriques et/ou pratiques,
 - Evaluations de compétences réalisées en cours et/ou en fin de formation permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation (jury).
- Les conditions d'obtention du titre sont indiquées dans le référentiel d'évaluation : <https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/>
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Titre Professionnel de Maçon en voirie et réseaux divers
- Titre de niveau 3
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 38080
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION.
- Date de décision d'enregistrement : 28/10/2023.
- Date de fin d'échéance : 28/10/2028.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38080/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

DURÉE DE LA FORMATION

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.